



*Les cinquièmes journées de la proximité, « La proximité entre interactions et institutions »,
Bordeaux 28-30 juin 2006*

Un réexamen de la proximité : de la nécessité de distinguer deux types de *going concern*, le territoire et l'organisation

Bernard BILLAUDOT* et Kristian COLLETIS-WAHL**

Résumé

Cette communication porte sur le concept de proximité. Elle commence par un réexamen de la conceptualisation dualiste de la proximité qui s'est imposée au sein du groupe « Dynamiques de proximité », conception qui consiste à distinguer une proximité géographique et une proximité organisée et dont la logique d'application à la localisation des activités économiques est de croiser (ou de conjuguer) les deux. A partir du constat que cette vision dualiste se décline en deux versions qui sont assez différentes et dont aucune ne s'impose face à l'autre, nous proposons une conceptualisation renouvelée qui fait passer du dualisme à la dualité. Nous nous attelons d'abord au principal problème : comment penser l'articulation entre institution, organisation et territoire ? Le renouvellement consiste à retenir que la prise en compte des ressources est la clef de l'articulation recherchée, via le concept de patrimoine. Le territoire, à même de se structurer à diverses échelles spatiales, et l'organisation sont alors conçus comme deux sortes différentes de *going concern* (organisation, au sens large). La reconfiguration du concept de proximité à laquelle cela conduit confirme le bien fondé de la distinction entre proximité géographique et proximité organisée (ou de *going concern*, si on préfère), mais ces deux composantes sont articulées par le concept de patrimoine et forment donc système. Quant à la similitude entre des personnes, qui résulte de leur appartenance commune à un *going concern*, elle vaut tout autant pour un territoire que pour une organisation. Cette similitude est l'ingrédient de toute coordination, la proximité géographique n'étant pour sa part qu'à l'origine d'interactions entre activités de toutes sortes. Cette reconfiguration s'applique à l'analyse des modalités d'organisation géographique des activités, en étant porteuse d'une nouvelle logique consistant à croiser la proximité de territoire (absence/présence) et la proximité d'organisation (absence/présence) et débouchant sur cinq types de tissu économique local.

Abstract

This paper deals with the concept of proximity. It begins with the re-examination of the dualistic conception of proximity as it is used within the group "Dynamics of Proximity". This conception distinguishes between a geographical and an organisational form of proximity. The issue of localisation of activities is related to the crossing of those two forms of proximity. None of those different conceptions of proximity imposed itself to the other. The paper offers a renewed dual, rather than dualistic, conceptualisation. We first focus on the main problem: how to conceive the articulation between institution, organisation and territory? A reflection in terms of resources will be used to construct the articulation, via the concept of heritage. Territory (ability to structure itself on different spatial levels) and organisations are two types of *going concerns* (organisations in the wider sense). The reconfiguration of the concept of proximity leads us to confirm the merits of the distinction between geographical and organised proximity, but those two forms have to be articulated within the concept of heritage and thus become part of a system. Concerning similarity of

people, related to their common membership on a going concern, it applies within organisations as well as territories. Similarity is the essence of co-ordination, geographical proximity is only at the origin of the interaction of various activities. The reconfiguration applies to the analysis of geographical organisation of activities. The new logic, consisting in the crossing of territorial proximities and organisational proximities leads to five types of local economic tissues.

Mots clés : proximité, institution, organisation, patrimoine, territoire

Classement JEL : A14, R11, Z13

* LEPII-CNRS-UPMF-Grenoble. E-mail : bernard.billaudot@upmf-grenoble.fr

** IREGE-ECO – Université de Savoie. E-mail : Kristian.Colletis-Wahl@univ-savoie.fr

Introduction

Pour un économiste, le principal enjeu de la réflexion sur la proximité est de s'appliquer à l'analyse de la localisation des activités économiques, de leur concentration et par-là du développement (économique) local. L'avancée récente de cette réflexion au sein du groupe « Dynamiques de proximité » a conduit à une focalisation des points de vue sur une vision dualiste revenant à distinguer deux types de proximité, la *proximité géographique* et la *proximité organisée*. Doit-on considérer que la conceptualisation de la proximité est maintenant une affaire réglée et qu'il convient de développer son application selon une logique consistant à articuler (ou conjuguer) ces deux dimensions ? Notre communication procède d'une réponse négative à cette question.

Il s'avère, en effet, que l'on dispose de *deux versions* de cette conception dualiste, l'une faisant état d'une proximité organisée à deux « dimensions » (une logique d'appartenance et une logique de similitude) (Rallet, Torre, 2004), l'autre considérant qu'elle regroupe « deux formes canoniques irréductibles » (organisationnelle/institutionnelle) (Pecqueur, Zimmermann, 2004). Une mise en parallèle de ces deux versions conduit à constater qu'elles n'appréhendent pas la même chose et que l'on ne peut se contenter de l'une ou de l'autre. Cette dissonance pose problème dans l'application. Un retour sur la conceptualisation s'avère nécessaire. Son enjeu est de passer d'un *dualisme* à une *dualité* impliquant que l'on ne peut penser la proximité organisée sans la proximité géographique (et réciproquement).

La première partie de ce papier porte sur la comparaison des deux versions en question (la première est notée P1 et la seconde P2). Elle se conclut par la mise en évidence de limites communes, la principale d'entre elles étant que *la façon de penser l'articulation entre institution, organisation et territoire* est un problème pas ou mal résolu de part et d'autre. La seconde partie traite de la résolution de ce problème en proposant une conceptualisation articulée de ces catégories. Le renouvellement consiste à ne pas considérer les objets (ou les ressources, si on préfère) comme un simple décor de l'interaction (P1) ou de la coordination (P2), donc à retenir que la prise en compte des ressources est la clef de l'articulation recherchée, via le concept de *patrimoine*. Le territoire, à même de se structurer à diverses échelles spatiales, et l'organisation sont alors conçus comme deux sortes différentes de *going concern* (organisation, au sens large). La troisième partie porte sur la reconfiguration du concept de proximité (P3) à laquelle cela conduit. Le bien fondé de la distinction entre *deux* composantes se trouve confirmé, mais elles sont articulées par le concept de patrimoine et forment donc système. Quant à la *similitude* entre des personnes, qui résulte de leur appartenance commune à un *going concern*, elle vaut tout autant pour un territoire que pour une organisation. Cette similitude est l'ingrédient de toute coordination, la proximité géographique n'étant pour sa part qu'à l'origine d'interactions entre activités de toutes sortes. La conclusion s'attache à montrer que cette reconfiguration est porteuse d'une nouvelle logique d'application, la mise en œuvre de cette logique conduisant à distinguer cinq modalités distinctes de tissu économique local.

I Deux versions pour une même conception dualiste de la proximité : des raisons pour lesquelles on ne peut s'en remettre à l'une ou à l'autre

Les deux versions de conceptualisation de la proximité prises en compte sont le fruit d'une histoire sur laquelle nous ne jugeons pas utile de revenir¹. La question est de savoir s'il s'agit d'une seule et même conception, ou de deux propositions assez différentes entre lesquelles il faudrait choisir².

I.1 Points communs

1. Au sens large, chez Pecqueur et Zimmermann, la proximité est entendue comme la *situation relative des acteurs*³. Cette situation se caractérise à la fois d'un point de vue spatial et non spatial, ce qui conduit à distinguer deux types de proximités : la proximité géographique (notée PG dans la suite) et la proximité organisée (notée PO dans la suite). Les termes employés par Rallet et Torre diffèrent peu : « pour notre part, nous retenons une définition simple reposant sur une *distinction* entre deux types de proximités respectivement nommées proximité géographique et proximité organisée. Comme son nom l'indique, la première est une notion géographique tandis que la seconde n'est pas d'essence géographique. C'est la *nature* de ces deux types de proximités qui fonde leur distinction. » (2004 : 26, souligné par nous).

Autrement dit, la réponse à la question « relative à quoi ? » renvoie à une pluralité de situations d'interaction. Ce qui fournit une base commune aux deux propositions est la distinction entre des situations spatiales et non spatiales.

2. Les deux propositions retiennent que sans proximité, il n'existe pas de possibilité de coordination ou d'interaction entre les acteurs. Le point commun le plus important des deux propositions est que la concrétisation d'une situation de coordination est nécessairement basée sur une mise en rapport des acteurs. La proximité est donc une condition nécessaire préalable aux interrelations entre acteurs.

3. Les deux propositions n'ont pas seulement en commun de décliner la proximité en deux types distincts (PG et PO). Les définitions données de l'une et de l'autre ont beaucoup de points de communs.

¹ Concernant P1, les travaux, qui se présentent comme des étapes conduisant à cette proposition, sont (Rallet et Torre, 1995) et (Rallet, 2002). La principale évolution est de ne plus lier les deux proximités en considérant que la proximité géographique serait la condition de la proximité et la proximité organisée, son résultat. S'agissant de P2, les travaux équivalents sont (Bellet M., Colletis G. & Lung Y., 1993) et (Bellet M., Kirat T. & LARGERON C. (dir.), 1998). La principale étape qui a été franchie pour y parvenir est d'être passé d'une déclinaison en trois composantes à une déclinaison en deux composantes, la seconde combinant deux formes - ce qui a constitué un net rapprochement des points de vue. Par ailleurs, on a laissé de côté d'autres versions, dont celle de Boschma (2004) dans laquelle la proximité est déclinée en cinq composantes disjointes.

² Nous ne nous préoccupons pas de rattacher chacune de ces versions à tel ou tel courant ou approche théorique générale, donc au point de savoir si l'une est « interactionniste » et l'autre « institutionnaliste ». Sur ce point, voir (Colletis-Wahl, 2006).

³ Ces auteurs définissent cette situation relative en rapport avec la rationalité située : « Cette coordination sous contrainte correspond précisément, pour chaque agent pris individuellement, à un contexte de rationalité située. Nous désignons cette « situation » relative des agents sous le vocable de « proximité » (p.13).

- PG décrit la situation relative des acteurs dans l'espace. Elle est introduite de manière objective. Une dimension subjective est ensuite ajoutée. La dimension objective est liée au fait que PG est mesurable sous la forme d'une distance pondérée. La nature subjective est liée au caractère binaire de la métrique retenue (proche / loin). C'est la distance à partir de laquelle on bascule de proche à loin qui est subjective : elle varie avec les représentations des individus⁴. Selon Rallet et Torre : « elle procède en dernier ressort d'un jugement porté par les individus sur la nature de la distance géographique qui les sépare » (p 26).
- PO est footlose. Elle n'est pas référencée d'un point de vue spatial. Elle décrit la situation relationnelle des acteurs, à l'aide d'une pluralité de registres, descripteurs de PO. On retrouve dans les deux propositions l'idée d'une nature complexe de PO, fondée sur la combinaison de caractéristiques définies en amont, permettant de déterminer la situation organisationnelle.

4. Dans chacune des propositions, PO est divisée en *deux* sous-catégories, relevant de registres de coordination ou d'interaction différents. Comme on le verra plus loin, ce découpage diffère de l'une à l'autre.

5. Chacune de ces deux propositions conduit à la même logique d'application pour décrire la variété des formes de coordination ou d'interaction dans l'espace. Cette logique consiste à croiser ou conjuguer PG et PO, ce qui est possible dès lors que ces deux composantes ne sont pas fusionnées.

6. Dans les deux propositions, PO est nécessaire à la coordination. Sans PO il n'est pas de coordination ou d'interaction possible. En revanche, PG n'est pas nécessaire à la coordination, elle permet d'en analyser les modalités spatiales. Ainsi, Pecqueur et Zimmermann écrivent « en soi, l'espace n'est pas générateur de coordinations » (p. 19).

I.2 Différences

1. Si PG est analysée pour l'essentiel de la même façon, il n'en va pas de même pour PO. Certes, on est en présence de part et d'autre d'une distinction de deux composantes. Mais ce ne sont pas les mêmes. Dans P1 il s'agit d'une *décomposition* en deux dimensions : une dimension d'appartenance et une dimension de similitude. Dans P2, PO se comprend comme la *combinaison* de deux « formes canoniques irréductibles » (p. 18) : la forme « institutionnelle » et la forme « organisationnelle ».

Concernant P1 : La *dimension d'appartenance* est définie de la manière suivante par Rallet et Torre : « L'appartenance à une organisation se traduit par l'existence d'interactions entre ses membres, inscrites dans les gènes (routines) de l'organisation, pour reprendre le langage évolutionniste. C'est ce que nous appelons la logique d'appartenance de la proximité organisée : deux membres d'une organisation sont proches l'un de l'autre parce qu'ils interagissent, et que leurs interactions sont facilitées par les règles ou routines de

⁴ P et Z évoquent la : « proximité géographique plutôt que de proximité spatiale dans la mesure où une même réalité peut être décrite et analysée dans une optique spatiale en référence à la théorie économique de l'espace mais ne saurait omettre les relations culturelles, sociales et historiques des acteurs dans le contexte d'un espace géographique » (p. 9).

comportement (explicites ou tacites) qu'ils suivent. Ainsi, toutes choses égales par ailleurs, la coopération sera a priori plus facile à développer entre chercheurs et ingénieurs appartenant à même entreprise, un même consortium technologique ou un même réseau d'innovation. » (p 27).

Pour sa part, la *dimension de similitude* repose sur des éléments de nature tacite : « les membres d'une organisation sont réputés partager un même système de représentations, ou ensemble de croyances, et les mêmes savoirs. Ce lien social est principalement de nature tacite. C'est ce que nous appelons la logique de similitude de la proximité organisée. Deux individus sont dits proches parce qu'ils « se ressemblent », i.e. partagent un même système de représentations, ce qui facilite leur capacité à interagir. » (p 27).

Concernant P2, les deux formes retenues relèvent de la distinction de deux types de dispositifs, « des dispositifs de coordination de type institutionnel sans interactions directes et des dispositifs de type organisationnel avec interactions directes » (p. 14). Pour Pecqueur et Zimmermann, cette distinction est inspirée de North (1990). Ils écrivent plus loin : « la mise en oeuvre durable et efficace de dispositifs de coordination de nature organisationnelle suppose de manière corollaire que les individus se situent non seulement dans des rapports organiques définis, mais aussi qu'ils partagent un ensemble de représentations et règles qui assurent le bon fonctionnement de l'organisation. En ce sens il n'y a pas de proximité organisationnelle génératrice de coordination sans une certaine dose de proximité institutionnelle, indispensable à la coordination d'agents interdépendants mais dotés d'un degré plus ou moins élevé d'autonomie décisionnelle. Cette nécessaire hybridation entre une proximité organisationnelle et une proximité institutionnelle contribue, selon son intensité, à la durabilité de la coordination prise au niveau du groupe, du système, et sa robustesse à des chocs externes. » (p. 18).

2. La nature des relations entre individus est décrite de manière différenciée. Dans P1 il est question d'interaction, tandis que dans P2 on parle de coordination.. L'interaction renvoie à l'organisation puisque « l'appartenance à une organisation se traduit par l'existence d'interactions entre ses membres. » (p 27). Quant à la coordination, elle est définie comme suit : « l'existence de dispositifs de coordination, sur lesquels les agents s'appuient, [...] définissent et [...] portent les conditions de leurs interdépendances. Ces dispositifs peuvent être ou non, pour tout ou partie, spatialisés, dans le sens d'une proximité géographique des agents concernés. Une première catégorie de distinction est relative au point de savoir dans quelle mesure ces dispositifs de coordination sont ou non fondés sur une interaction directe entre les agents concernés. » (p. 14).

3. La construction du territoire est différente. Dans P1, le territoire est appréhendé en tant qu'espace local, apparaissant « à côté » des proximités, sans que cette genèse soit fondée d'un point de vue théorique. Au contraire, dans P2, le territoire est conceptualisé en tant que produit de la combinaison de PO et de PG. Le territoire est plus qu'un espace local : « En soi les dispositifs de coordination ne peuvent relever de la seule dimension géographique de la proximité, mais de sa conjonction avec les autres formes non essentiellement spatiales. Dès lors cette conjonction est susceptible de fonder, à travers la coordination qui en résulte, un processus de renforcement qui en assure la durabilité (il s'agit alors de coordination durable et non éphémère). De là naît le territoire. » (p. 24).

I.3 Limites

Limites de P1

1. L'interaction est définie comme *l'interaction entre les membres d'une organisation*. Cette définition reste allusive. Elle n'explique pas la nature du processus. Qui est en interaction avec qui, à quelle fin, en utilisant ou en produisant quels types de ressources ?
2. Le territoire, peu évoqué dans P1, n'est pas défini avec l'aide des proximités. On pourrait arguer qu'il n'est pas défini tout court, en dehors du fait que Rallet et Torre notent : « n'étant pas d'essence géographique, l'organisation a la capacité de "traverser" les territoires, d'en franchir les frontières. Elle se situe dans l'espace, ne fait pas abstraction des territoires, mais n'est pas définie, limitée par eux » (p. 28). Par rapport aux organisations, le territoire est défini en creux, étant entendu qu'il n'est pas considéré comme une organisation⁵.
3. Le jeu des institutions est introduit dans l'analyse à travers le « cadre géographique » (p 31), ultérieurement à la définition de la proximité. Rallet et Torre considèrent que ce jeu participe à la détermination de la dimension subjective de PG⁶, ce qui laisse supposer une origine sociale ou institutionnelle de cette dernière. Ils en concluent à juste titre que « l'analyse de l'articulation entre ce cadre et les interactions économiques devient alors le *passage obligé* de la compréhension de la dimension spatiale de la coordination » (p. 32, souligné par nous). Autant dire qu'on ne peut construire une typologie des modalités d'organisation géographique des activités en se contentant de croiser PG et PO.

Limites de P2

1. Bien qu'elle soit à l'origine de la construction de Pecqueur et Zimmermann, la coordination n'est définie que de façon négative, en tant qu'elle n'est pas la coordination de type walrasien⁷. Elle est appréhendée dans une perspective hol-individualiste, comme interaction entre agents dotés de rationalités situées. Toutefois, il n'est pas répondu aux questions suivantes : Qui se coordonne avec qui ? Comment ? En utilisant ou en produisant quels types de ressources ? Ainsi, on ne voit pas quelle est la base technique de la coordination.
2. Pourquoi réunir sous l'appellation PO deux formes canoniques, considérées l'une et l'autre comme ayant un caractère non spatial. Ne doit-on pas considérer que la forme canonique institutionnelle à une dimension spatiale comme le considèrent Rallet et Torre (v. supra) ?
3. Le jeu des externalités n'est pris en compte que lorsque Pecqueur et Zimmermann se préoccupent du « mécanisme d'élaboration de la proximité géographique. » (p 22)⁸.
4. P2 met l'accent sur le rôle de PG dans le processus de construction des territoires. Dans cette optique PG et PO sont complémentaires⁹, mais l'articulation des deux n'est pas vraiment précisée.

⁵ Rallet et Torre posent bien que la « nature » des organisations est a-territoriale, même si chacune « a une origine territoriale » (p. 28).

⁶ « Les politiques locales produisent ainsi institutionnellement de la proximité géographique comme mode privilégié des interactions économiques » (p 31).

⁷ Les auteurs insistent sur le « caractère non symétrique et non homogène de la relation de coordination ».

⁸ « On peut cependant aller plus loin en montrant que si l'espace peut être non pas une donnée mais un résultat et que l'exercice de la confiance dans des relations de face-à-face agit comme facilitateur et donc producteur d'externalités, il existe un mécanisme d'élaboration de la proximité géographique ».

5. Enfin, une dernière question se pose. PG et PO ne sont pas définies par rapport à un espace local (PO est footloose, PG est définie à travers des référents spatiaux variables, n'incluant pas forcément de dimension locale stricto sensu). Comment alors comprendre un phénomène de dynamique locale avec des clés de lecture qui ne s'y réfèrent pas uniquement ?

Limites communes

La principale limite commune que l'on peut dégager concerne l'articulation entre institution, organisation et territoire. Cette articulation n'est pas faite dans P1. Elle pose problème dans P2, dans la mesure où les externalités ne sont prises en compte que dans PG et que la composante institutionnelle de PO ne peut pas être considérée comme footloose.

II Institution, organisation et territoire : une conceptualisation articulée autour du concept de patrimoine

Notre proposition relative à la façon d'articuler conceptuellement institution, organisation et territoire est d'abord énoncée, en précisant du même coup en quoi interaction et coordination diffèrent. On revient ensuite sur les deux étapes de son établissement. La première concerne les principaux apports scientifiques qui ont été mobilisés, en soulignant la nécessité d'une appropriation critique de chacun d'eux pour pouvoir les conjuguer. La seconde est l'élaboration proprement dite de cette proposition ; on en présente les moments importants sans revenir sur ces apports et leurs contributions respectives. Comme on va le constater, la proximité est présente, à commencer par la proximité géographique, mais on ne s'y attarde pas dans cette partie.

II.1 Une proposition

Le territoire et l'organisation sont deux genres de *going concern* (organisation au sens large). On entend par là une structure sociale d'activités coordonnées en dynamique par des règles sociales codifiées ou tacites. Ces dernières sont le fruit d'une action collective (un processus d'institution) qui tout à la fois habilite et contraint ces activités. Tout *going concern* se constitue et dure en raison de la formation et de la conservation d'un patrimoine. Ce dernier se compose de ressources-externalités et de produits libres (il n'est pas nécessaire d'établir une transaction pour en disposer, l'appartenance au *going concern* suffit). Les ressources-externalités en constituent le cœur. Elles ont pour origine des interactions non visées entre activités : ce sont des externalités positives qui sont structurées en ressources à l'échelle du *going concern*. Cette structuration est un processus d'institution de normes techniques et de normes (ou règles) sociales. Les premières se composent d'une part des normes techniques qui qualifient ces externalités comme ressources et de l'autre de celles qui disent comment s'en servir. Quant aux règles sociales, elles comprennent celles qui attribuent s'il y a lieu des

⁹ « En soi la proximité d'acteurs, dans un espace donné, ne conduit pas nécessairement à densifier la coordination. La proximité géographique est donc subordonnée à la proximité organisée définie plus haut. Pour passer d'une simple juxtaposition à un jeu de coordination, il faut que les acteurs disposent de représentations communes. Dans ce cas, la proximité géographique est spécifique, elle permet de jouer un rôle non seulement de facilitateur de la coordination, mais aussi de structuration de cette coordination » (p.).

droits de propriété (droits d'usage dans le futur) sur ces ressources, mais aussi celles qui contraignent toutes les activités susceptibles d'avoir des effets négatifs sur leur génération ou leur conservation. Les ressources patrimoniales sont avant tout des connaissances, des langages, des artefacts.

Tout *going concern* est donc tout à la fois un conteneur de ressources et un système de règles : il est formé par la convertibilité réciproque de règles et de ressources patrimoniales. Il perdure dans le temps via des pratiques qui se conforment à ces règles et qui garantissent la pérennité du patrimoine, tout en étant aussi le cadre d'une transformation (des ressources et des règles qui leur sont associées) pouvant déboucher sur sa disparition. L'institutionnel de la structure en est le côté règles. Le territoire *et* l'organisation sont donc dotés d'un institutionnel. Les ressources dont se compose le patrimoine d'un territoire sont *publiques*, tandis que celles dont se compose le patrimoine d'une organisation sont *privées*.

Ainsi défini, le territoire est le résultat d'un processus de structuration situé dans l'espace. Mais il n'est pas simplement local. Il est à même de se former à divers niveaux spatiaux, au niveau national, continental et même mondial (patrimoine de ressources publiques mondiales) tout autant et même plus qu'au niveau local. D'ailleurs, beaucoup d'espaces locaux ne sont pas des territoires économiques. Le patrimoine d'un territoire ne comprend plus les ressources qui ont été externalisées à un niveau spatial supérieur, tandis qu'on ne doit pas y inclure celles qui sont internalisées en provenance d'un territoire englobant l'espace concerné.

Une organisation est toujours d'un territoire, qu'elle ait ou non droit de cité dans ce territoire. Ainsi certaines sont mondiales, tandis que d'autres sont nationales ou locales. Il existe deux grandes sortes d'organisation, les organisations ordinaires et les réseaux. Une organisation ordinaire se forme avec un patrimoine de ressources privées, comprenant à la fois des ressources d'allocation et des ressources d'autorité - les premières sont celles qui sont mobilisées dans les activités proprement dites (de création, de production, de consommation) réalisées dans l'organisation et les secondes, celles qui sont nécessaires à la réalisation d'activités relationnelles, notamment de transactions, internes à l'organisation. Au contraire, un réseau se distingue d'une organisation ordinaire par le fait que son patrimoine *ne* comprend *que* des ressources d'autorité, les membres du réseau conservant en propre leur patrimoine de ressources d'allocation. Autrement dit, le réseau est le cadre d'activités relationnelles réglées de façon particulière, notamment de transactions entre les membres du réseau ayant pour objet d'intégrer leurs activités respectives.

L'interaction est première : les activités humaines interagissent les unes sur les autres. Ces interactions sont le plus souvent non visées. On est alors en présence d'externalités positives ou négatives qui sont à l'origine de la nécessité de coordonner les activités concernées sans pour autant les intégrer. Si toute coordination relève de l'établissement de règles sociales, ce premier genre de coordination n'est pas une structure de gouvernance de transactions (ou un rapport social, si on préfère) : les activités concernées sont coordonnées, mais les personnes qui les mènent ne se coordonnent pas. Les interactions visées impliquent une coordination d'un niveau supérieur : cette dernière est *intégrative* ; c'est une coordination qui passe par l'établissement de transactions entre les personnes physiques qui s'activent ou entre les personnes morales qui sont le cadre de ces activités à intégrer. Cela vaut pour un territoire comme pour une organisation, les transactions de réseaux étant des transactions *hybrides* puisqu'elles sont à la fois des transactions de territoire et des transactions d'organisation. Cette intégration est seulement systémique lorsque les transactions en question se réalisent hors de conditions de co-présence. Pour autant, un territoire et une organisation ne peuvent

vivre sans que cette intégration systémique soit supportée par une intégration sociale, c'est-à-dire par des rencontres plus ou moins fréquentes entre membres du *going concern*.

II.2 Les principaux apports scientifiques mobilisés : Giddens, Commons et Weber

Les trois principaux auteurs dont les travaux de recherche en science sociale ont été à l'origine de cette proposition sont Giddens au sujet de la constitution de la société, Commons pour le processus d'institution et Weber concernant l'activité chargée de sens. Il ne s'est pas agi simplement de conjuguer ces trois apports. En effet, ils s'avèrent contradictoires sur certains points. Une appropriation critique est dans chaque cas nécessaire avant conjugaison. Cette dernière est rendue possible par le fait que chacun comble de qui apparaît comme un manque chez l'autre.

Giddens et la constitution de la société : pouvoir, structure (règles/ressources), intégration

Giddens (1984)¹⁰ traite de la constitution de la société, et non de la formation d'un genre particulier de système social. Pour cet auteur, le structurel se compose de l'ensemble des règles et des ressources engagées de façon récursive dans la reproduction de tout système social. Il n'existe « qu'actualisé dans l'action » (p. 444) – thèse dite de la dualité du structurel. Sans ressources, l'homme ne peut rien faire. Il ne dispose d'aucun *pouvoir*. C'est en ce sens tout à fait général que Giddens parle de pouvoir. Sans lien logique avec la réalisation d'intérêts sectoriels, il le définit comme « la capacité de produire des résultats » (p. 318). Il est « engendré dans la reproduction des structures de domination et par elle » (p. 320).

Les structures en question sont la domination de la nature par l'homme et la domination de l'homme par l'homme. Cela conduit à distinguer deux types de ressources, les *ressources d'allocation* « qui dérivent de l'emprise des humains sur la nature » et les *ressources d'autorité* « qui résultent de l'emprise qu'ont certains acteurs sur d'autres acteurs » (p. 443). Une chose ou un objet n'est pas une ressource. Elle ne le devient qu'en raison d'un processus de structuration à trois dimensions, à savoir « la signification, la légitimation et la domination » (p. 244). Il n'y a pas de ressources sans règles et de règles sans ressources. On est en présence d'une « convertibilité réciproque » (p. 244) entre les deux. C'est par « l'entreposage de ces ressources » dans des « conteneurs » que « les relations sociales se perpétuent dans l'espace-temps » (p. 323).

L'utilisation de ces règles/ressources est le processus d'interaction sociale s'effectuant en des *lieux* qui en constituent « le cadre » (p. 35). Elle est à l'origine d'une « réciprocité des pratiques » que Giddens qualifie d'*intégration*, en distinguant alors l'intégration *système* qui est la « réciprocité entre acteurs et collectivités dans un espace-temps étendu, hors des conditions de co-présence » et l'intégration *sociale*, qui est la « réciprocité des pratiques dans des circonstances de co-présence conçues comme des rencontres qui se font et se défont » (p. 442), en reprenant alors à son compte l'analyse de Goffman (1961). L'institutionnel est relatif à l'intégration systémique, à ses modalités. D'un genre de société à l'autre, ces modalités changent.

¹⁰ Les citations qui suivent se réfèrent à la traduction française (1987).

Commons et l'institution : transaction et going concern

L'analyse de Commons (1934)¹¹ commence en quelque sorte là où s'arrête celle de Giddens. Elle porte spécifiquement sur le processus d'institution en se focalisant sur les institutions dites économiques, celles qui président à la production et à la distribution des richesses. L'interaction passe alors par l'établissement de transactions. Pour Commons, la *transaction* est « l'unité de base de l'analyse économique » (p. 4). Les deux structures de domination de Giddens sont alors articulées, puisque cela revient à s'intéresser aux relations de l'homme à l'homme dans lesquelles se définissent les modalités de l'usage des biens (« *property* ») et non de leur seule propriété. La transaction, qui se situe « au carrefour de la loi, de l'économie et de l'éthique », respecte trois principes : « le conflit, la dépendance et l'ordre » (p.58). Il y a des *contest of wills*, des conflits de prétentions, dans l'accès aux « forces de la nature ». Mais le conflit n'est pas séparable de la dépendance. Cette dernière signifie qu'aucun ne peut se passer de l'autre avec lequel il est en conflit ; pour parvenir à ses fins, chacun doit passer par une transaction. L'ordre signifie que toute transaction est réglée. Ainsi l'ordre est un compromis ; il fait tenir ensemble le conflit et la dépendance ; il règle des rapports de forces. Il y a institution de normes sociales visibles ou invisibles. Le conflit de prétentions a été réglé. Telle est la « formule » élémentaire de toute transaction.

Commons s'intéresse ensuite aux modalités de mise en ordre, en distinguant alors trois types de transaction, la transaction de marchandage (*bargaining transaction*), la transaction de direction (*managérial transaction*) et la transaction de répartition (*rationing transaction*). Il s'agit de formes polaires à même de se combiner dans la réalisation d'une transaction concrète. Elles ne sont pas toutefois symétriques : le troisième type surplombe les deux autres dans la mesure où « la répartition est la caractéristique particulière de l'action concertée qui édicte des règles pour les transactions de management et de marchandage » (p. 761). C'est en partant de ces trois modalités que Commons construit sa seconde formule, celle de tout *going concern*¹². Toute organisation économique – toute mise en rapport présidant à la production et à la distribution des richesses - est dotée d'un institutionnel réglant les transactions qui ont lieu en son sein : cet institutionnel est une certaine combinaison des trois types considérés. D'un genre d'organisation à l'autre, les proportions changent. Cette seconde formule triadique redouble la première : la position du « *rationing* » au sommet de la formule du *going concern* est comparable à celle de l'ordre dans la formule de la transaction.

Finalement, Commons distingue quatre rangs d'institutions¹³. A ces quatre niveaux, ce sont les *working rules*, les règles travaillant effectivement, qui comptent. Cette actualisation des règles met en jeu ce « contrôle réflexif de l'action » dont parle Giddens. Commons ne s'y attarde pas. Cela impliquerait qu'il remonte de la transaction à l'activité, en affrontant alors la question de la délimitation des activités économiques.

¹¹ Les citations qui suivent se réfèrent à l'édition (1959). Ce sont des traductions empruntées à d'autres. Les lectures prises en compte sont (Pirou, 1939), (Bazzoli, 2001), (Saglio, 2001), (Bazzoli, Kirat, 1999), ainsi que les contributions contenues dans deux numéros spéciaux consacrés à John R. Commons, celui des *Cahiers d'économie politique* n° 40-41 et celui de *Economie et institutions* n°2.

¹² Rappelons que la traduction courante de *going concern* est une affaire qui tourne. Plus généralement, c'est un rapport qui va, ou mieux un processus de mise en rapport (ce processus étant inscrit dans la durée, il est toujours en train d'aller). Bruno Théret parle à ce propos d'une « organisation collective dynamique » (2003 : 147).

¹³ Non seulement le rang 1 de la transaction (transactions entre individus) et le rang 2 de la formation des organisations économiques (règles d'organisation), mais aussi le rang 3 des transactions entre organisations et le rang 4 des « règles de société », ces dernières étant relatives à la cohésion d'ensemble des diverses institutions de rang 3.

Weber et l'activité : sens communiqué et rationalité

La science sociale construite par Weber (1921)¹⁴, dans laquelle l'économie est située dans la société, « se propose de comprendre par interprétation l'activité sociale et par là d'expliquer causalement son déroulement et ses effets » (p. 28). L'activité sociale est l'unité d'analyse de Weber, la transaction n'en étant qu'une sorte particulière. Une activité est « tout comportement humain (peu importe qu'il s'agisse d'un acte extérieur ou intime, d'une omission ou d'une tolérance) quand et pour autant que l'agent ou les agents lui communiquent un *sens* subjectif » (idem). Elle est sociale si c'est « une activité qui d'après son sens visé se rapporte au comportement d'autrui, par rapport auquel s'oriente son déroulement » (idem). Ce sens communiqué ou visé est subjectif. C'est en se référant à ce sens que Weber délimite l'économie : en toute généralité, une activité est économique - « à orientation *essentiellement économique* » - « quand elle vise dans son intention à aller au devant d'un désir d'utilité » ; du moins, s'il s'agit de « l'exercice *pacifique* d'un [tel] droit de disposition » (p. 101). Une activité économique n'est pas nécessairement sociale. Toute activité sociale implique des relations sociales pour atteindre son but, c'est-à-dire « un minimum de relation dans l'action réciproque des uns sur les autres » (p. 58).

Une perspective *historique* est alors introduite. Les relations sociales ont d'abord été de façon dominante du type « communalisation » : la disposition de l'activité se fonde sur le sentiment subjectif d'appartenance à une même communauté ; les activités sont à signification traditionnelle, les normes sociales en lesquelles s'expriment ces relations sociales étant des usages ou des coutumes. Un saut qualitatif est franchi lorsqu'elles relèvent principalement du type « sociation » : la disposition de l'activité se fonde « sur un *compromis* d'intérêts motivés rationnellement (en valeur ou en finalité) ou sur une coordination d'intérêts motivée de la même manière » (idem). Les normes sociales sont alors des règles de droit et des conventions. Cela fait place à l'activité économique rationnelle : une activité économique qui est à signification rationnelle en finalité.

Des apports contradictoires : de la nécessité d'une appropriation critique pour pouvoir les conjuguer

Au regard de l'analyse de Weber, la transaction de Commons se présente comme une relation sociale du second type et non comme une catégorie générale ; tel est du moins le cas si on s'attache, non pas à la formule qu'il en donne, mais aux trois logiques de mise en ordre qu'il retient. Pour autant, cette analyse ne peut servir à préciser en ce sens celle de Commons, dans la mesure où l'on est en présence, au départ, de deux délimitations contradictoires de l'économie en général, le point de vue hédoniste adopté par Weber s'opposant à la délimitation substantielle de Commons¹⁵.

Une appropriation critique s'avère nécessaire. Elle consiste à conserver la délimitation de Commons, tout en considérant que l'économie en général n'est pas un domaine, seulement un aspect de la vie sociale présent dans toute activité, et à retenir en conséquence que son analyse de la transaction et du *going concern* n'est pas spécifiquement économique tout en étant relative à l'époque moderne (partiellement) ciblée par Weber. L'abandon de la vision hédoniste de ce dernier passe par une révision du concept d'activité, qui ne confonde pas acte

¹⁴ Les citations qui suivent se réfèrent à la traduction française (1995).

¹⁵ Et on ne trouve pas chez Giddens une solution de dépassement, puisqu'en assimilant l'économie au niveau de la domination de la nature par l'homme, ce dernier en évacue tout l'institutionnel proprement social, celui qui est en convertibilité réciproque avec les ressources d'autorité.

(ou comportement) et activité et qui, en conséquence, ne lie pas le caractère social d'une activité à son sens visé, tout en faisant une place aux ressources dont traite Giddens, puisque c'est de cette façon que l'on accède, selon ce dernier, à l'institutionnel qui l'habilite et la contraint, en faisant alors retour sur le sens¹⁶. On pourra ainsi spécifier en modernité les conteneurs de ressources dont il parle, sans confondre alors le territoire à l'ancienne fondée sur la territorialisation du politique et le territoire moderne.

II.3 Les principaux moments de l'élaboration de notre proposition

L'analyse, qui repose sur cette appropriation critique et qui débouche sur la proposition énoncée d'entrée de jeu (voir II.1 infra), relève d'une approche en institutionnalisme historique (Billaudot, 2004b). Elle comprend un premier moment (a) visant à se doter de catégories d'analyse qui ont la prétention de traverser les genres de sociétés (à commencer par les deux principaux, celui à base de communalisation et celui à base de sociation) et un second moment (b) propre au genre moderne (à base de sociation et de dépersonnalisation des institutions fondamentales).

II.3a Des catégories générales

Niveaux et aspects de la vie sociale

Dans toute société, notre regard d'homme moderne nous conduit à distinguer le niveau des rapports des humains à la nature (aux choses avec lesquelles l'homme ne communique pas, y compris son corps biologique) et le niveau des rapports des humains entre eux. Cette distinction analytique n'implique pas que le premier, le niveau *technique*, soit un simple décor du second, le niveau *social*. Au contraire, il n'y a pas de mise en rapport des hommes entre eux qui soit motivée, déterminée, par autre chose que la mise en rapport de l'homme aux choses. De façon générale, la vie sociale articule ces deux niveaux : c'est une mise en rapport des hommes entre eux à propos de leurs rapports aux choses. Cette vie sociale présente divers aspects, qui tiennent à la diversité des ancrages de la vie sociale dans la nature et à leur mise en rapport symbolique (voir tableau 1). Elle se compose d'activités sociales.

¹⁶ L'appropriation critique réalisée relève donc de ce tournant pragmatique dont parle Dosse (1995) en disant qu'il traduit l'émergence d'un nouveau paradigme en science sociale et en retenant qu'il « accorde une position centrale à l'action dotée de sens, réhabilite l'intentionnalité et les justifications des acteurs dans une détermination réciproque du faire et du dire » (p. 12). Mais en faisant une place aux « institutions du sens » (Descombes, 1996).

Tableau 1 : *Les quatre registres généraux de socialisation**

Registre de socialisation de nature économique	Mise en rapport des hommes entre eux à propos de la production, de la circulation et de la consommation des ressources (objets, matériels, connaissances scientifiques et techniques) qu'ils tirent de l'exploitation de la nature par leur travail et qui sont jugées nécessaires à la satisfaction de leurs besoins.
Registre de socialisation de nature politique	Mise en rapport des hommes entre eux à propos de l'occupation de l'espace – la délimitation d'un espace considéré comme son territoire par un groupe social – de la défense de cet espace approprié et de l'obtention de la paix intérieure sur ce territoire.
Registre de socialisation de nature domestique	Mise en rapport des hommes entre eux à propos de la reproduction biologique de la population (du groupe social en question), en tant que les corps humains font partie de la nature.
Registre symbolique	Mise en rapport des hommes entre eux à propos de la symbolisation des hommes et des choses en jeu dans chacun des registres naturels, le langage en étant la principale ressource.

* Adapté de Billaudot (2001).

L'activité sociale

L'unité de base de notre analyse à son niveau général est l'activité sociale. Toute activité humaine n'est pas nécessairement sociale. L'activité est toute façon pour un être humain d'occuper son temps en un *lieu* donné, caractérisé par un certain environnement, en mobilisant des *ressources* et en étant capable, si on lui demande, de communiquer un *sens* subjectif à cette activité. Une activité comprend le plus souvent une succession d'actes ou de comportements¹⁷ et se réduit rarement à une seule opération. Seul un acte (comportement) peut être à signification émotionnelle. A la différence d'un acte émotionnel, une activité est intentionnelle : le sens communiqué est un sens visé. La *signification* d'une activité est ce sens communiqué, avant ou après le déroulement de la dite activité¹⁸. Toute activité a *des* effets ou résultats sur des humains. Sa finalité est l'un de ces effets, un effet sur la personne qui s'active ou un effet sur une autre activité. C'est l'effet essentiellement visé par l'agent qui s'y livre ou par celui qui la commande lorsqu'elle est menée en situation de subordination. On ne peut remonter à la finalité (objective) qu'en ressaisissant la signification (subjective)¹⁹.

¹⁷ Ces actes ou comportements ne prennent sens pour celui qui s'active (mais aussi pour un observateur extérieur) que si on se réfère à cette activité ; ce ne sont que des moments de cette dernière. Précisons que l'activité déborde la seule inférence (Robert, 2005).

¹⁸ Tout acte a deux versants, le versant (subjectif) du pensé (ou encore du dire) et le versant (objectif) de l'agir (ou encore du faire). Le temps futur, la signification et l'intention relèvent du premier, tandis que le temps chronologique, l'orientation et la finalité sont leurs correspondants du côté du second. On ne doit pas confondre la signification et l'orientation : cette dernière est le sens que retient l'analyse du chercheur pour expliquer l'acte, cette orientation pouvant être causale (« l'acte est déterminé par des causes ») ou téléologique (« l'acte est tiré par le désir d'un résultat qui en est attendu ») (Simmel, 1987 : 238 et suiv.).

¹⁹ Voir note supra. Par ailleurs, on ne doit pas confondre la finalité avec le résultat attendu qui la tire, lorsqu'elle est analysée comme étant en tout ou partie à orientation téléologique. Cette confusion n'a lieu que pour certaines activités (voir infra). Pour les autres, le résultat attendu n'est atteint qu'à la suite d'une série téléologique d'activités.

Toute activité a un aspect de nature économique (il tient aux ressources mobilisées), un aspect de nature politique (il tient au lieu de l'activité), un aspect domestique (il tient à la personne qui s'active) et un aspect symbolique (sa signification).

Une activité sociale est une activité qui interagit avec d'autres. Ainsi, les activités sociales comprennent les activités à finalité extérieure (on vise un effet sur une autre activité au moins) et les activités pour soi qui ne sont pas isolées. Une activité pour soi est une activité dont la finalité est tournée vers la personne qui s'active. Elle est isolée si elle n'a pas d'effets non visés sur d'autres activités, si elle n'est pas affectée par le déroulement d'autres activités ou si elle ne mobilise pas des ressources qui proviennent d'autres activités²⁰.

Activité de production et ressource produite : produit approprié et produit libre

Lorsque l'effet visé d'une activité est externe et qu'il est de mettre une ressource à la disposition d'une autre activité, cette activité sociale est une activité de production et cet effet est un *produit*. Tel est le terme consacré. On peut aussi parler de ressource produite. Un produit n'est pas immédiatement une ressource ; il ne le devient que s'il s'insère dans un processus de structuration qui rend manifeste que tel produit est une ressource pour telle ou telle activité. Autrement dit, ce processus de structuration charge le produit de sens en le faisant voir comme une ressource au sein d'un groupe humain ou ensemble social. Ce processus de structuration est une *conversion* des caractéristiques techniques du produit en caractéristiques d'usage de la ressource (Billaudot, 2002). Les normes qui qualifient le produit, la ressource et la conversion sont des normes techniques. A ce titre, cet ensemble social est structuré, techniquement structuré.

Les modalités institutionnelles par lesquelles le produit est mis à la disposition de l'utilisateur (consommateur) varient d'un genre de société à l'autre et sont aussi le plus souvent multiples dans un genre donné. Lorsqu'il y a une attribution de droits de propriété privée (en un sens à préciser) sur la ressource produite, le produit est *approprié*. Si non, c'est un produit *libre* : il est mis à la libre disposition de tout membre d'un ensemble social. Cela implique, au moins, que l'usage qu'en font certains ne retire rien aux possibilités des autres, c'est à dire qu'il ait la propriété de non rivalité²¹.

Externalités et ressources-externalités

Toute activité a des effets non visés. Certains d'entre eux sont extérieurs. Cela signifie que l'effet non visé porte sur une ou plusieurs autres activités. A l'exclusion du cas d'un produit fatal, tout effet non visé extérieur est une *externalité* (Billaudot, 2002, 2004a)²². L'externalité est négative lorsque l'effet non visé est de perturber d'une façon ou d'une autre une autre activité – son environnement, une des ressources mobilisées ou la personne elle-même. Elle

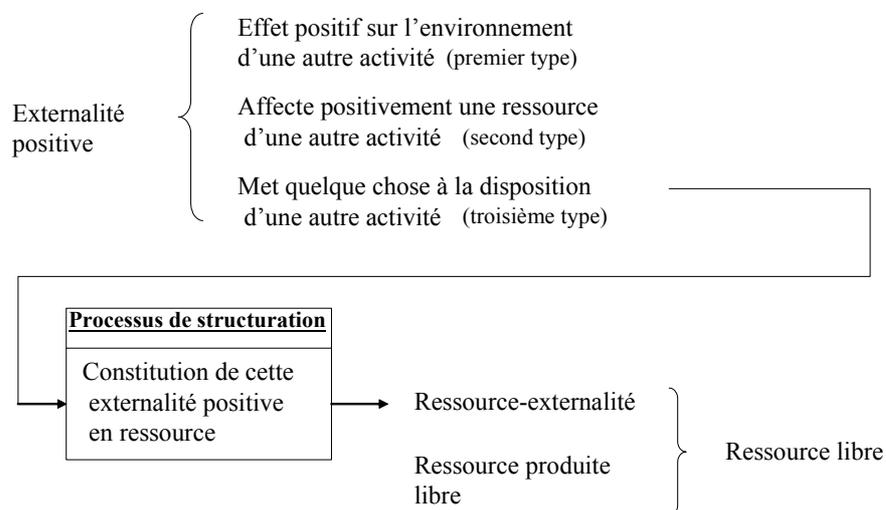
²⁰ On peut retenir que les activités isolées relèvent essentiellement de la « *vita contemplativa* », qui est distincte de la « *vita activa* » (Arendt, 1991).

²¹ En revanche, peu importe qu'il soit excluable ou non excluable. Comme on le voit ci-après, ce n'est pas la seule raison pour laquelle on ne parle pas, à ce propos, de bien public. On revient par ailleurs dans la suite sur les modalités actives ou passives d'exclusion des membres d'autres ensembles sociaux à l'accès à ces produits libres.

²² Cette définition diffère notablement de celle que la science économique normale retient dans la mesure où le champ des interactions qui ne passent pas par le marché est beaucoup plus vaste que le champ des externalités strictement délimitées ici. En effet, ce dernier exclut les produits libres ainsi que les produits appropriés via des transactions non marchandes.

est positive lorsque l'activité affectée en retire un bénéfice, qui peut être de trois sortes (voir figure 1)²³.

Figure 1 : *Externalités positives, ressource-externalité et ressource libre*



La proximité géographique entre les *lieux* des activités concernées n'est pas une condition nécessaire à l'existence de telles externalités, comme le montre l'exemple du nuage radioactif de Tchernobyl ou l'effet de serre. Il n'en reste pas moins que beaucoup d'externalités négatives tiennent au fait que ces lieux sont proches (ex : bruit) et que quasiment toutes les externalités positives impliquent une telle proximité (on revient sur ce point dans la troisième partie lors du réexamen de la proximité géographique)²⁴.

La troisième catégorie d'externalité positive ne peut être qualifiée de ressource. Tout au plus de ressource latente (Hirschman, 1958). Ce « quelque chose » qui est mis à la disposition d'une autre activité ne devient une ressource qu'en raison d'un processus de structuration qui le qualifie, le légitime comme ressource pour quelqu'un d'autre²⁵ et autorise son usage (en fait, ne l'interdit pas ou n'en fixe pas les conditions²⁶). Ce peut être un processus propre à tel bénéficiaire. Cette ressource-externalité devient une ressource patrimoniale lorsque ce processus est *commun* à un ensemble de bénéficiaires potentiels. Les normes techniques qui qualifient cette ressource ou président à son usage sont communes à ce groupe humain. A ce titre, comme pour un produit, c'est un ensemble social techniquement structuré.

²³ A partir de la définition classique, on distingue, à la suite de Marshall, les externalités pécuniaires et les externalités technologiques. Indépendamment de la différence de champ (voir note supra), nos deux premières catégories recouvrent les externalités dites pécuniaires, tandis que les externalités technologiques participent de notre troisième catégorie (« met quelque chose à la disposition d'une autre activité »). Pour autant, ce « quelque chose » n'est pas, à proprement parlé, une ressource (voir infra).

²⁴ Les moyens de communication à distance lèvent quelque peu cette exigence de proximité géographique, puisque la communication à distance entre deux personnes peut comprendre un effet non visé, c'est-à-dire quelque chose qui est transmis en plus du message échangé. Mais cela reste réduit et ne vaut que si, en d'autres occasions, les personnes en question se sont rencontrées (voir infra).

²⁵ Dans une autre activité. Cette dernière peut être une activité de même type - ce que fait l'un ici et imité par l'autre là - ou une activité d'un autre type.

²⁶ Il s'agit notamment des modalités dites d'internalisation des externalités, impliquant un paiement par l'utilisateur.

Ressource-externalité, produit libre et patrimoine social

Les ressources-externalités et les produits libres d'un ensemble social sont le *patrimoine social* de cet ensemble. Il n'y a donc pas d'ensemble social structuré sans *patrimoine social*²⁷. Tout patrimoine social comprend des ressources d'allocation et/ou des ressources d'autorité. Les premières sont celles qui sont mobilisées dans les activités proprement dites (de production ou de consommation) et les secondes, celles qui le sont pour réaliser des activités relationnelles – des activités qui impliquent d'établir ou d'activer une *communication*.

Ces ressources patrimoniales ont la propriété, à la différence des autres ressources, d'être conservées et même développées, améliorées par leur utilisation (elles ne sont pas immédiatement ou progressivement détruites dans le cours de cette utilisation). Ce sont essentiellement des connaissances, envisagées alors distinctement des compétences des personnes qui les mobilisent.

Cette façon de définir, en toute généralité, un patrimoine social s'accorde avec les travaux des chercheurs rémois (Barrère et al., 2001, 2004) pour qui un patrimoine est « l'ensemble des éléments matériels et immatériels qui concourent à maintenir et à développer l'identité et l'autonomie de son titulaire dans le temps et dans l'espace par l'adaptation au milieu évolutif »²⁸; ainsi ce terme incorpore l'idée de *conservation* et de *transmission*; il est préférable à celui de capital social trop connoté au registre de la production (celui de la mise en valeur, avec destruction créatrice et appropriation)²⁹. La principale précision qui a été apportée est de ne pas inclure les règles (ou institutions) dans le patrimoine social. A ce titre, la distinction faite entre règles et ressources est essentielle : les règles ne sont pas des ressources, même s'il n'y a pas de ressources sans règles et si toutes les règles se rapportent à des ressources³⁰.

Transaction, coordination d'activités et intégration d'une activité

La seule hypothèse sur l'homme, qui est au point de départ de la notion d'activité, est qu'il manifeste, au même titre d'ailleurs que les autres éléments de la nature, un *effort de persévérance dans l'être* (le conatus de Spinoza) qui le pousse à s'activer (mais aussi à se

²⁷ En revanche, tout ensemble social n'est pas nécessairement doté d'un patrimoine naturel se composant de ressources naturelles de libre accès (pour les membres de cet ensemble). Précisons que les ressources naturelles sont, à côté des ressources produites et des ressources-externalités, une troisième catégorie de ressources. Ce sont encore des choses que l'on trouve dans la nature et qui ont été constituées en ressources. On ne doit pas les confondre avec les biens environnementaux naturels (ex : le silence) et sociaux (ex : la paix). La plupart de ces ressources sont rivales (ex : un terrain) ; elles sont appropriées d'une façon ou d'une autre. Certaines toutefois sont des ressources libres.

²⁸ Cette définition est celle donnée par H. Ollagnon, dans le premier document cité. Les autres définitions proposées dans ce document sont assez similaires. D. Bartélemy précise, dans le cas de l'agriculture que le patrimoine "est dévolu à la préservation et la perpétuation d'un groupe auquel il est attaché". C. Barrère met l'accent sur le fait que celui d'une nation comprend les "institutions transmises". F. D. Vivien et M. Nieddu considèrent à propos du seul patrimoine naturel qu'il convient de le "gérer de manière à le transmettre aux générations futures avec une qualité préservée". Micoud ajoute enfin qu'il s'agit "d'une figure pour instituer la durée. Ce n'est pas seulement une collection d'objets, c'est un outil de coordination".

²⁹ Ainsi défini en se référant à l'étymologie du terme, le patrimoine n'est pas le patrimoine des juristes. Ce dernier, qui est l'attribut d'une personne physique ou morale et qui ne contient que des droits et charges appréciables en argent, et le capital des économistes sont une seule et même chose, « qui se rattache à un individu singulier dans un univers exclusivement marchand » (Barthélémy, Nieddu, Vivien, 2004 : 341).

³⁰ La confusion entre les deux est courante, notamment s'agissant des routines de la théorie évolutionniste. D'ailleurs, R. Nelson (2003) parle de technologies sociales à propos des institutions.

reposer) et qui impose qu'il ne vive pas seul (tout en recherchant aussi la solitude). C'est un être de pouvoir, entendu comme la capacité à s'activer. Il en résulte un affrontement des conatus, affrontement qui donne lieu à des *conflits de prétentions* concernant le pouvoir de s'activer seul ou avec d'autres, et notamment celui de disposer des ressources nécessaires pour ce faire. Le *conflit* est premier dans la socialisation (ou la coordination, si on préfère), mais il n'est pas séparable de la *dépendance*. Pour parvenir à ses fins, chacun doit passer par une *transaction*. Toute transaction respecte trois principes : le conflit, la dépendance et l'ordre. L'*ordre* signifie que toute transaction est réglée. Il y a institution de *normes sociales* visibles ou invisibles. Ce processus d'institution est une action collective, mais elle n'est pas nécessairement concertée (voir l'auto organisation).

Les modes de mises en ordre changent d'un genre de société à l'autre et sont divers pour un genre donné. Comme les règles sociales créent des inégalités dans l'accès aux ressources, elles doivent être justifiées. On doit parler de justification sociale. Ces modes s'accordent aux logiques de justification en vigueur et au principe supérieur qui les gouverne (voir b, infra).

Une partie des transactions qui ont cours dans un ensemble social structuré ont pour objet de régler les conflits qui naissent d'externalités négatives provoquées par tout ou partie des activités des membres de ce groupe humain. Ces externalités négatives portent atteinte à la qualité des biens environnementaux, au patrimoine naturel et au patrimoine social. S'agissant de ce dernier, elles entravent la formation des ressources-externalités, les dégradent ou les détruisent (idem pour les produits libres). Les transactions en question ont seulement pour objet de *coordonner* les activités en question³¹. On doit alors parler de *coordination non intégrative*, dans la mesure où ces transactions n'ont pas pour objet d'intégrer telle ou telle activité particulière à l'ensemble social.

L'intégration d'une activité se pose lorsqu'elle est potentiellement à finalité extérieure. Elle assure l'effectivité de cette finalité. Cette intégration d'une activité passe par l'établissement d'une transaction (au moins) entre celui qui s'active (ou celui qui commande l'activité) et un ou plusieurs autres membres du groupe social. Les transactions en question sont des transactions intégratives. L'institution des règles sociales qui président à la réalisation de ces transactions organise une *coordination intégrative*. Dans une telle coordination, les activités sont coordonnées en raison du fait que les personnes se coordonnent. Les modalités de cette coordination sociale à deux niveaux changent d'un genre de société à l'autre.

Going concern

Avec ces deux niveaux, l'ensemble social considéré est socialement structuré. Un *going concern* est un ensemble social qui est techniquement et socialement structuré. La structuration sociale gouverne la structuration technique. Ainsi, la dimension proprement spécifique de la conversion produit/ressource (celle qui est relative à chaque produit relevant d'un type particulier) est gouvernée par une convention sociale de qualité, c'est-à-dire par un principe de distinction entre les bons et les mauvais produits³². De même pour les ressources-externalités. Pour le dire autrement, les normes techniques ne sont pas compréhensibles sans prendre en compte le cadre institutionnel de normes sociales dans lequel elles voient le jour et se transforment.

³¹ L'entité impliquée dans la constitution du compromis peut être l'assemblée de tous les membres du groupe, un collectif plus ou moins représentatif ou même une seule personne (prince éclairé ou tyran).

³² On retrouve ainsi la proposition conventionnaliste (Boltanski et Thévenot, 1991) (Eymard-Duvernay, 1994) selon laquelle les objets sont d'un monde.

II.3b Les catégories propres à la société moderne

Dépersonnalisation des institutions sociales, rationalité individuelle et rationalisation sociale

La sorte de société qui nous intéresse est la société moderne³³. Les sociétés humaines ont d'abord relevé du genre à base de communalisation. La sorte moderne s'inscrit dans le genre, à base de sociation, qui lui a succédé. Comme telle, elle se caractérise par le fait que les activités à signification (essentiellement ou principalement) rationnelle prennent le dessus sur les activités à signification traditionnelle. La rationalité individuelle est alors définie comme l'attribut d'un individu doté d'une *disposition* (Peirce), celle d'agir dans son *propre intérêt* ; cela signifie que, si on lui demande, il est *capable* de donner à chacune de ses activités un *sens subjectif* qui fait référence à ses propres désirs³⁴. Une activité à signification rationnelle est analysée comme étant pour une part à orientation téléologique (Simmel, 1987). Elle n'en demeure pas moins aussi à orientation causale, orientation tenant au fait que celui qui s'active tient compte de l'existence de règles sociales. C'est en ce sens que la rationalité peut être dite *située*. L'hypothèse d'une pure orientation téléologique - la rationalité parfaite au sens de Savage - est irréaliste.

Ce qui est proprement moderne tient à la *dépersonnalisation* des institutions sociales, dépersonnalisation qui va de pair avec le fait que les institutions sociales fondamentales sont alors la monnaie et la citoyenneté. Ce sont les générateurs symboliques de la modernité (Billaudot, 2006). Cette dépersonnalisation a pour conséquence la *délocalisation* de ces institutions et de celles qui en découlent- elles ne sont pas attachées à un espace particulier - et leur *relocalisation* sous des formes particulières ici et là. On parle alors de formes institutionnelles spatialement structurées.

La seconde spécificité tient à la distinction qui s'établit entre la *justification individuelle* des activités et la *justification sociale* des règles qui habilite et contraignent les activités, étant entendu que tout citoyen a son mot à dire concernant la seconde dans le débat qui précède l'institution de ces règles. La justification individuelle est celle des raisons avancées dans la signification. Une règle sociale ne sera suivie (après interprétation) que si la justification individuelle et la justification sociale s'accordent³⁵. Le principe supérieur qui préside à la justification sociale des règles (sociales) est la *rationalisation*. Rationalité individuelle et rationalisation sociale vont de pair.

La formule de tout going concern moderne

Les trois grands principes polaires en lesquels se décline la rationalisation, ceux qui président à la justification des règles sociales en modernité, sont la *liberté*, l'*efficacité* et le *collectif*. Ces

³³ Par époque moderne, on entend celle qui commence en occident à la Renaissance en étant marquée factuellement par la découverte de l'Amérique, l'essor de la science et une philosophie qui n'est plus la servante de la religion.

³⁴ Cela n'exclut pas l'altruisme – désirer satisfaire le désir de l'autre - et *a fortiori* l'attention à l'autre. Une activité à signification rationnelle n'est donc pas nécessairement contrôlée de façon réflexive et *a fortiori* précédée d'un raisonnement. La communication du sens peut se faire *a posteriori*. Tel est l'amont commun à la rationalité en valeur et à la rationalité en finalité (Billaudot, 2005b).

³⁵ Le cas typique où il n'y a pas d'accord est le phénomène de foule ou encore la panique. La règle socialement rationnelle est de rester calme sans chercher à fuir en suivant les autres, alors que le comportement contraire est individuellement tout à fait justifié.

trois principes sont les trois piliers de la modernité³⁶. La liberté conduit à préconiser le *marchandage* comme mode de règlement des conflits de pouvoir et d'appropriation. L'efficacité, qui est celle dans l'exploitation des ressources disponibles, conduit à préconiser la *direction* d'un seul, jugé compétent pour régler ces conflits parce qu'il dispose des informations nécessaires pour parvenir à cette efficacité (ces informations étant distribuées entre un certain nombre de personnes, il les centralise). Le collectif enfin, qui est par définition constitutif de la rationalisation, conduit à préconiser la *rationalisation proprement dite*³⁷.

En modernité, tout *going concern* est une structure d'activités socialement coordonnées en dynamique par une combinaison de ces trois modes, étant entendu que les relations qui sont au fondement d'un système en sont la structure (Descombes, 1996).

Deux genres de going concern : le territoire et l'organisation

C'est en se tournant du côté du patrimoine que l'on peut concevoir deux sortes de *going concern* en modernité : le territoire (société territorialisée) et l'organisation. Le *territoire* se constitue par la formation d'un patrimoine de ressources *publiques*, c'est-à-dire de ressources en principe accessibles à tous les citoyens, et l'*organisation*, par la formation d'un patrimoine de ressources *privées*, en ce sens qu'elles sont privées du sceau de la citoyenneté (Arendt, 1991) – ce sont des ressources réservées aux membres de l'organisation. Transactions de territoire d'un côté, transactions d'organisation de l'autre. Cela n'interdit pas que certaines transactions soient hybrides c'est-à-dire qu'elles soient à la fois de territoire et d'organisation. Tel est le cas des transactions de réseau, comme on l'a déjà indiqué dans la présentation de notre proposition.

Il n'est pas nécessaire de revenir sur la distinction entre organisation ordinaire et réseau, sur le fait qu'un territoire est à même de se structurer à divers niveaux spatiaux (local, régional, national, continental, mondial) - l'emploi du terme n'est donc pas ici réservé pour le local – et enfin sur le fait que toute organisation est d'un territoire. En revanche, on doit apporter une précision concernant le fait que tout espace n'est pas un territoire économique. Pour qu'un espace se structure en territoire économique, il faut qu'il y ait à cette échelle la formation d'un patrimoine de ressources publiques aptes à être mobilisées dans les (des) activités dont l'aspect économique est marqué, qu'il s'agisse d'activités relevant à ce titre d'un secteur

³⁶ Je ne développe pas ici ce que cette analyse doit à l'appropriation critique de la théorie conventionnaliste des cités (Boltanski et Thévenot, 1991) ou des grammaires de justification (Bessy et Favereau, 2003). Le premier principe correspond à la cité marchande (si ce n'est que l'on retient comme principe supérieur commun la liberté, et non la concurrence), le second à la cité industrielle et le troisième, à la cité civique. Ils ne sont pas exclusifs d'autres principes de justification (cité domestique, cité inspirée, cité du renom, cité par projets (Boltanski, Chiapello, 1999) etc.) ; mais ces autres principes n'opèrent, s'il y a lieu, que secondairement.

³⁷ Les trois logiques de mise en ordre, ou encore de règlement de transactions, qui correspondent ainsi à ces trois principes de justification sociale s'explicitent de la façon suivante. Le marchandage : il appartient aux seules parties prenantes de la transaction d'en fixer toutes les conditions à égalité (aucune n'a autorité sur une autre en quelque domaine que ce soit). La direction : il appartient à l'une des parties prenantes de fixer toutes les conditions (elle a l'autorité en tous points). La rationalisation proprement dite : toutes les conditions de la transaction sont réglées d'au dessus par une instance collective – celle-ci est l'émanation d'un ensemble de personnes qui déborde le plus souvent le périmètre des seules parties prenantes à la transaction. Qu'on se comprenne bien. Le marchandage ne s'oppose pas à la rationalisation, puisque c'est une modalité polaire de rationalisation, celle dans laquelle l'action collective consiste à donner droit de cité au seul marchandage ; il s'oppose à la rationalisation proprement dite (idem pour la direction) (Billaudot, 2006).

particulier ou de divers secteurs³⁸. Il arrive souvent qu'un territoire économique corresponde à un territoire politique, dans la mesure où les acteurs publics jouent un rôle important dans la structuration des externalités positives en ressources-externalités et la production de produit libres réservés au territoire. Mais ce n'est pas une nécessité.

III Une reconfiguration du concept de proximité

L'analyse qui vient d'être menée en mettant en exergue le concept de patrimoine et en permettant ainsi de distinguer à la fois un territoire d'une organisation et la coordination de l'interaction, conduit à une conceptualisation renouvelée de la proximité. On la note P3³⁹. Elle est d'abord présentée. Elle est ensuite comparée à P1 et P2, en indiquant alors à quelle conclusion cette comparaison conduit.

III.1 Une proposition synthétique

La distinction entre deux proximités, la proximité géographique et la proximité organisée, est conservée. On peut aussi qualifier la seconde de proximité de *going concern*. Ces deux composantes sont *analytiquement distinguables* mais *existentiellement inséparables*. Cela signifie qu'elles forment un système, au sens fort du terme : on ne peut penser l'une sans l'autre.

Le lien entre la proximité géographique et la proximité organisée (de territoire ou d'organisation)

La proximité *géographique* est, au départ, une donnée objective *relative* à deux lieux et, par extension, à deux personnes qui s'activent respectivement dans chacun de ces lieux à un moment donné. Ce n'est pas simplement la distance à vol d'oiseau entre ces deux lieux. Elle tient compte des moyens disponibles pour se déplacer d'un lieu à l'autre, donc du temps et du coût de transport. Ainsi, deux lieux sont plus ou moins proches l'un de l'autre. La métrique en jeu est en fait binaire. En deçà d'une certaine distance (pondérée), on dira que les deux lieux sont proches et qu'au-delà ils sont éloignés. Une dimension subjective, ou mieux intersubjective ou supra subjective (Simmel, 1987), s'introduit alors. Sa formation est déterminée par la présence ou l'absence de proximité organisée (de territoire, comme d'organisation). On y revient lorsqu'on traitera du second moment du système que forment la

³⁸ Par activité dont l'aspect économique est marqué, on entend alors une activité dont la signification rend manifeste qu'elle a trait à la production, à la distribution ou à la consommation de biens répondant à des besoins. Ce sont souvent des activités d'ordre économique, c'est-à-dire des activités dont la signification ne peut être exprimée qu'en mobilisant le langage de la monnaie (Billaudot, 2005). Dans ce papier, on ne juge pas utile de lever la confusion souvent faite entre les activités dont la dimension de nature économique est marquée et les activités d'ordre économique (au sens moderne du terme).

³⁹ Cette reconfiguration diffère de celle qui avait été présentée dans (Billaudot, 2004c) aux quatrième journées de la proximité à Marseille, même si des éléments déterminants sont conservés, notamment l'articulation autour du concept de patrimoine. Les changements apportés entre cette version antérieure et P3 ont eu pour principale origine la prise en compte de l'évolution enregistrée entre (Rallet, 2002) et (Rallet et Torre, 2004), c'est-à-dire l'abandon de l'idée que la proximité géographique était la condition et la proximité organisée le résultat de la proximité au profit de celle selon laquelle ces deux proximités sont disjointes.

proximité géographique et la proximité organisée. Pour l'heure, on s'en tient à la dimension objective.

La proximité géographique est à l'origine d'interactions entre activités, d'interactions non visées qualifiées d'externalités positives ou négatives. Au titre des externalités positives du troisième type, elle est à l'origine de la constitution de patrimoines, à la fois publics (territoire) et privés (organisation). Sans proximité géographique (y compris co-présence) facilitant l'observation de ce que fait l'autre ou les rencontres, pas de ressources- externalités. En raison des déplacements possibles des personnes et des moyens de communication à distance, la proximité géographique en question peut être occasionnelle (ou encore temporaire). Ce n'est pas nécessairement une proximité entre les lieux ordinaires d'activité des personnes concernées. Pour les mêmes raisons, la proximité géographique n'est pas nécessaire à la coordination intégrative d'activités : celles-ci peuvent être structurellement implantées dans des lieux éloignés. Les externalités négatives, dont certaines s'exercent à une grande échelle spatiale, sont pour leur part à l'origine de coordinations non intégratives qui peuvent participer ou même suffire à la formation d'organisations au sens large (*going concern*).

La proximité *organisée* est la conséquence de la formation de patrimoines et de la mise en place de coordinations réglant les externalités négatives associées aux ressources patrimoniales – elles entravent leur création ou leur conservation. Elle a deux dimensions : une dimension d'*appartenance* et une dimension de *similitude*. L'*appartenance* est la *condition* de la proximité organisée : les personnes, qui vont être considérées comme proches à ce titre, sont membres de la même organisation (au sens large) ; toutes ont donc, en principe, accès aux ressources patrimoniales du *going concern*, même si c'est de façon inégale⁴⁰. La *similitude* est le *résultat* de cette appartenance commune, via l'accès à des ressources communes converties en normes techniques et règles sociales communes. L'*appartenance* est un attribut de chaque membre et la *similitude*, celui d'un groupe de personnes. Cette similitude recouvre à la fois les *règles* (ou normes) auxquelles ces personnes se réfèrent dans leurs activités (activités proprement dites ou activités relationnelles) et les *représentations* qu'ont ces personnes de ces activités, comme de l'interprétation de ces règles c'est-à-dire des conditions dans lesquelles elles s'appliquent⁴¹. Cette similitude dont on parle relève de la seule « socialité secondaire abstraite » (Caillé, 1986) de nature fonctionnelle ; elle ne prend pas en compte la « socialité primaire » relative aux relations proprement personnelles qui peuvent s'établir dans une organisation ou à l'échelle de tel ou tel territoire⁴².

La proximité organisée est d'un côté la *proximité de territoire* et de l'autre la *proximité d'organisation*. Chacune a une dimension d'*appartenance* et une dimension de *similitude*⁴³.

⁴⁰ La poursuite de l'analyse sur ce point conduit à rattacher le degré d'accès d'une personne à sa « distance » au « centre » (ou aux centres) du *going concern*, les notions de distance et de centre se déclinant différemment selon qu'il s'agit d'un territoire ou d'une organisation.

⁴¹ Ces représentations font partie de la structuration de chaque individu et ne leur sont donc pas extérieures.

⁴² On ne traite pas de la conjugaison des deux, notamment de la façon dont la seconde renforce la première ou peut y suppléer.

⁴³ Pour plus de détail sur ce point concernant la proximité de territoire, tout particulièrement dans le cas local, voir (Billaudot, 2005). Pour l'organisation économique ordinaire courante, c'est-à-dire la firme, l'apport de la théorie évolutionniste est celui qui doit être pris en compte si on assimile le patrimoine dont il est ici question aux compétences foncières. On doit toutefois rappeler l'absence de distinction entre règles et ressources dans cette théorie. S'agissant d'un réseau, voir notamment Granovetter (1985, 1994) et Grossetti (1998, 1999), même si l'accent y est mis sur les relations personnelles, en l'absence d'une conceptualisation institutionnelle du réseau.

La proximité d'organisation et la proximité de territoire sont *existentiellement disjointes*. Il est évident que deux personnes peuvent être territorialement proches au titre de certaines de leurs activités ordinaires, que cette proximité soit locale, nationale ou même mondiale, et ne pas faire partie de la même organisation. Et inversement, des personnes peuvent être proches en termes d'organisation - être membres de la même organisation en y développant des activités - et ne pas être proches en termes de territoire au titre des activités concernées (si ce n'est comme membres du territoire mondial !). Cela n'implique pas, pour autant, qu'il n'y ait aucun lien entre les deux. En effet, la proximité d'organisation circonscrite à une certaine échelle géographique peut activer la formation d'un patrimoine territorial à cette échelle (locale ou nationale, notamment), patrimoine dont l'organisation pourra bénéficier, ou la mise en place de coordinations réglant les problèmes posés par les externalités négatives. En sens inverse, la proximité de territoire peut activer la formation ou le renforcement d'organisations, notamment de réseaux, à l'échelle spatiale correspondante.

La proximité d'organisation est un ingrédient indispensable de la coordination intégrative, mais ce peut être une proximité d'organisation *ou* une proximité de territoire ; et cette dernière peut n'être que mondiale. Une conjugaison des deux n'est d'aucune façon nécessaire.

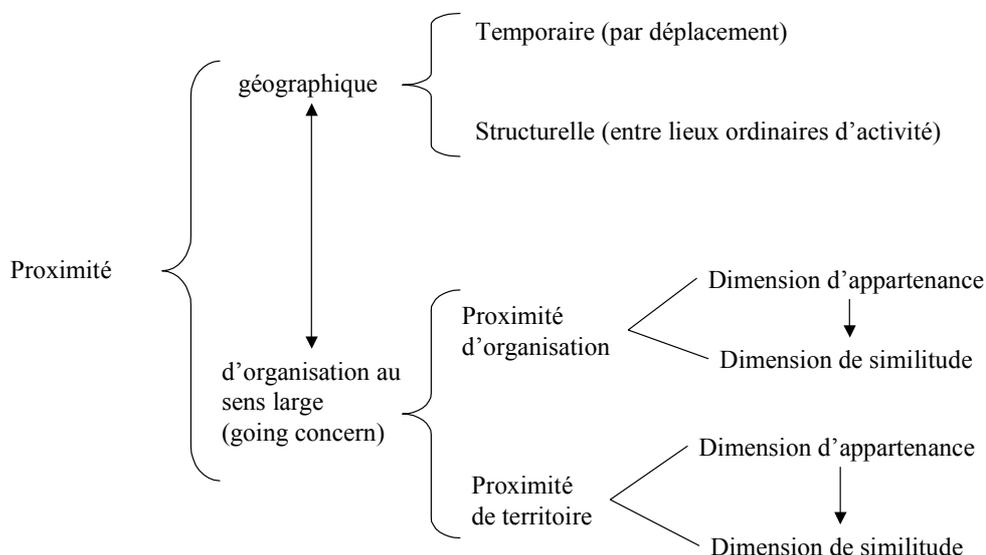
La fermeture du système : l'action de la proximité organisée sur la proximité géographique

Le système dont on parle, en raison de la disjonction dont on vient de faire état entre proximité de territoire et proximité d'organisation, ne comprend que deux retours, une rétroaction de la proximité de territoire sur la proximité géographique et une rétroaction de la proximité d'organisation sur la cette dernière, ces deux retours étant disjointes.

La proximité de territoire peut conduire à favoriser la mise en place de solutions de transport qui réduisent les temps de déplacement à l'échelle de l'espace de formation du territoire considéré. Ce n'est pas toutefois la rétroaction qui est la plus importante à mettre en évidence. La rétroaction primordiale est que la proximité de territoire agit sur la distance pondérée à partir de laquelle on dira que deux lieux sont éloignés. Cette distance de basculement qualitatif n'est pas la même selon que l'espace considéré est un territoire ou qu'il n'en est pas un, ou encore s'il couvre plusieurs territoires. Autrement dit, à même distance objective entre deux lieux, ceux-ci seront perçus comme proches s'ils font partie du même territoire (local, régional ou national) et comme éloignés s'ils font partie de territoires différents.

Doit-on retenir qu'il en va de même en ce qui concerne la rétroaction de la proximité d'organisation sur la proximité géographique ? Il faut alors s'en tenir aux membres de l'organisation, la dimension intersubjective de la proximité géographique étant propre aux membres de l'organisation.

Le schéma visualisant la proposition P3 est donc le suivant (voir figure 2).

Figure 2 : La proposition P3

III.2 La comparaison de P3 à P1 et P2 et la conclusion qu'on en tire

Cette conception renouvelée se distingue à la fois de P1 et de P2. Elle se distingue d'abord de ce que ces deux versions ont en commun, puis de chacune en tant qu'elles diffèrent l'une de l'autre. Cette comparaison fait ressortir que P3 capte et intègre de façon non contradictoire les apports respectifs de ces deux versions initialement prises en compte.

La principale différence concerne le principal point commun entre P1 et P2

On a vu dans la première partie que, sur la base d'une définition similaire de la proximité géographique, le principal point commun entre P1 et P2 est de considérer qu'on peut penser la proximité organisée sans la proximité géographique et qu'en conséquence on peut les croiser pour construire diverses formes d'interaction (P1) ou les conjuguer pour produire le territoire (P2).

Bien que la définition de la proximité géographique adoptée dans la version P3 que nous avons construite soit similaire, cette version s'écarte de ce point commun : il n'y a pas de proximité organisée sans proximité géographique temporaire (via des déplacements) ou plus permanente des personnes dont les activités interagissent ou sont coordonnées. On ne doit pas confondre la proposition selon laquelle la proximité géographique n'est pas nécessaire à la coordination, et peut même l'entraver en raison d'externalités négatives, avec celle selon laquelle ce qui vaut pour la coordination vaut pour la proximité organisée qui en est une

condition indispensable. Ou encore, avec celle selon laquelle la proximité de territoire et la proximité d'organisation sont disjointes (voir infra).

Selon P3, cela n'a pas de sens de « croiser » la proximité géographique et la proximité organisée ou même de les « conjuguer ». Il n'y a qu'une seule « case » de croisement, puisque la seconde ne va pas sans la première, et leur conjugaison n'est pas l'œuvre du chercheur, puisque son analyse a pour objet de rendre compte de cette conjugaison. On débouche alors sur une autre différence entre P3 et le commun de P1 et P2 : la formation d'un territoire est pensée dans P3 comme un processus de structuration pouvant se réaliser à *diverses* échelles spatiales, alors qu'il est uniquement local dans P1 et P2. On doit toutefois voir cette différence comme un simple effet de champs d'investigation différents, ou encore de focales différentes au départ. Avec la focale de P3, on ajoute quelque chose : on ne peut comprendre la formation d'un territoire local sans prendre en compte les territoires supérieurs dans lesquels il s'inscrit et avec lesquels s'opèrent des processus d'internalisation et d'externalisation de ressources patrimoniales. L'un des territoires englobant est alors primordial. A s'en tenir à l'économie, ce niveau primordial était le niveau national jusqu'au tournant du XXIème siècle. La mondialisation signifie que le niveau mondial tend à s'imposer comme niveau déterminant, ce dont rend compte l'expression « glocal ».

La comparaison spécifique entre P3 et P1 : appartenance/similitude n'est pas pensée de la même façon

La principale différence entre P3 et P1, qui tient spécifiquement à cette dernière, est que P3 construit deux proximités organisées disjointes, ce qui n'est pas fait dans P1. On peut toutefois considérer que P1 ne se préoccupe pas de distinguer divers genres d'organisation et que la définition large qui est donnée de cette entité peut comprendre ce qui est appelé « territoire » dans P3. Pour le moins, on ne peut se prononcer sur ce point, seulement pointer une demande de précision. A l'inverse, il y aurait apparemment un point commun important : dans P3, comme dans P1, la proximité organisée est à deux dimensions inséparables, appartenance et similitude. Cet apport de P1 est capté dans P3, mais avec une différence notable : le principe de décomposition n'est pas le même ici et là. « Règles/représentations » ici (P1) et « condition de l'accès à un même patrimoine/résultat de cet accès (règles et représentations) » là (P3).

La comparaison spécifique entre P3 et P2 : institution/organisation ne recoupe pas territoire/organisation

La principale différence apparente entre P3 et P2, qui tient spécifiquement à cette dernière, est que P3 ne retient pas la même déclinaison de la proximité organisée : « territoire/organisation » d'un côté (P3) et « institution/organisation » de l'autre (P2), le territoire n'étant conçue dans cette version qu'à la fin en conjuguant (ou combinant) la proximité géographique et la proximité organisée. Pourtant, il s'agit dans les deux cas de « formes canoniques irréductibles ». Se pourrait-il que « territoire » = « institution » ? A y regarder de près, ce n'est pas le cas. En effet, la proximité qui tient à l'insertion dans un même secteur est traitée dans P2 comme relevant de la proximité organisationnelle, alors que dans P3 ce n'est qu'une fraction, éventuellement présente, de la proximité de territoire, ce cas étant celui où son patrimoine comprend quelque chose de spécifique à ce secteur. L'équation ci-dessus ne vaudrait donc que pour l'institutionnel général du territoire, avant tout fractionnement par ordres, secteurs ou champs. Mais au prix d'une confusion entre secteur et réseau, qui interdit de parler de formes canoniques irréductibles.

Conclusion de la comparaison : une appropriation par le haut

Les différences que l'on vient de constater font de P3 une nouvelle version qui n'est pas plus proche de P1 que de P2. Ce qui différencie fortement P3 de P1 est ce qui fait voir P3 et P2 comme proches. Et réciproquement. On peut en conclure que P3 capte à la fois quelque chose d'intéressant qui se trouve dans P1 et quelque chose d'autre tout aussi intéressant qui se trouve dans P2, sans que ce qui manque dans l'une soit intégrable dans l'autre. Mais cela n'a été possible qu'au prix d'une appropriation de ces deux « quelque chose », sous l'égide du concept de patrimoine.

Il n'en reste pas moins que cette argumentation ne peut suffire à emporter l'adhésion. Une nouvelle version ne présente de l'intérêt que si elle apporte quelque chose de plus au niveau de l'application.

En guise de conclusion : une conceptualisation de la proximité qui renouvelle l'analyse du tissu économique local

De façon tout à fait générale, la conceptualisation de la proximité a pour objet de s'appliquer à l'analyse de l'organisation et du développement des activités économiques dans l'espace. Quand on se focalise sur l'espace local et que l'on ne se préoccupe pas encore de développement, on se pose principalement deux questions. Qu'est ce que peut apporter la localisation d'une activité dans tel espace local plutôt que dans tel autre ? Quelles sont les modalités possibles de coordination entre des activités déployées dans le même espace local ? La première se pose lorsqu'on analyse les stratégies des acteurs. Elle met principalement en jeu la proximité de territoire au niveau local, la réponse étant différente selon que l'espace local en question est ou non un territoire économique. On ne traite pas de ce point d'application.

La seconde question se pose lorsqu'on se préoccupe de caractériser un tissu économique local, c'est-à-dire la nature des liens qui existent entre les activités économiques déployées dans cet espace, à commencer par les activités de production. On doit alors disposer d'une typologie des modes d'interaction ou de coordination possibles à cette échelle. Pour construire cette typologie, nous avons vu que cela n'avait pas de sens de tenter d'y parvenir en croisant la proximité géographique et la proximité organisée ; ou alors, ce croisement prend implicitement en compte la proximité de territoire⁴⁴. Il y a lieu de *croiser* la proximité de territoire (locale) et la proximité d'organisation, sachant que les activités en question sont, par définition, géographiquement proches.

Ce croisement est le suivant. On se donne au départ un espace local et on considère deux activités économiques qui se déroulent dans cet espace. On croise alors deux hypothèses alternatives. La première est associée à la proximité de territoire ; elle est relative au point de savoir si cet espace s'est constitué ou non en territoire économique, notamment pour les

⁴⁴ Cela est le cas du croisement effectué dans (Rallet et Torre, 2004) - voir le tableau 1, page 28. En effet, la case située au croisement de la proximité géographique (en ligne) et de la proximité organisée (en colonne) ne peut conduire à une modalité différente que celle correspondant à la case située au croisement de la proximité organisée (en ligne) et de la proximité géographique (en colonne) que si les significations de « proximité géographique » et « proximité organisée » en ligne ne sont pas les mêmes que les significations de ces mêmes termes en colonne. Voir infra, la façon dont avec P3 on réinterprète ces « cases », ainsi que les « cases » NW (double proximité géographique) et SE (double proximité organisée).

activités prises en compte. Totalement disjointe de la première, la seconde est associée à la proximité d'organisation ; elle est relative au point de savoir si ces deux activités font ou non partie de la même organisation (organisation ordinaire ou réseau). On dégage ainsi quatre modalités, la quatrième laissant place à deux sous modalités, selon que l'organisation en question est ou non locale (voir tableau 2).

Tableau 2 : Les modalités d'interaction ou de coordination à l'échelle locale entre activités

Proximité d'organisation / Proximité de territoire	Les activités ne font pas partie de la même organisation (absence de proximité d'organisation)	Les activités font partie de la même organisation (présence de proximité d'organisation)	
L'espace local n'est pas un territoire économique (absence de proximité territoriale locale en matière économique)	La seule interaction spécifiquement locale entre ces activités est la simple interaction sans coordination. Les activités sont simplement <i>agglomérées</i> dans l'espace considéré	Le lien dépasse la simple interaction, mais la coordination (non intégrative et éventuellement intégrative) doit tout à la proximité d'organisation et ne doit rien à la présence dans le même espace (peu importe que l'organisation soit locale ou non)	
L'espace local est un territoire économique (présence de proximité territoriale locale en matière économique)	Le lien dépasse la simple interaction : présence d'une coordination non intégrative proprement locale (ex : synergies entre activités d'un même secteur) et éventuellement d'une coordination intégrative proprement locale	L'organisation n'est pas locale	L'organisation est locale
		Coordination intégrative à base principalement organisationnelle (non locale)	Coordination intégrative à base principalement territoriale (ex : district, SPL)

La première modalité (case NW) correspond au cas où il n'y a ni proximité de territoire (locale) ni proximité d'organisation entre les personnes qui mènent les activités prises en compte : il ne peut alors y avoir à l'échelle spatiale considérée qu'une interaction sans coordination entre ces activités. Elles sont simplement *agglomérées* dans cet espace, avec les externalités positives (du premier et du second type) et les externalités négatives que cela implique – sans gestion locale de ces dernières. Leur coordination (non intégrative ou intégrative) ne peut relever que d'une proximité territoriale construite à une plus grande échelle⁴⁵.

La seconde modalité (case SW) correspond au cas où il y a une proximité de territoire sans couplage de celle-ci à une proximité d'organisation. La proximité de territoire est porteuse d'une coordination non intégrative (constitution de ressources patrimoniales locales et/ou

⁴⁵ C'est de cette façon que l'on reconstruit la case NW (double proximité géographique) de la typologie de Rallet et Torre.

gestion locale des externalités négatives affectant ces dernières) et éventuellement d'une coordination intégrative à base purement locale. Cela dépend du champ et de la profondeur de la proximité de territoire qui a été construite.

La troisième modalité (case NE) correspond au cas où il y a une proximité d'organisation (les deux activités sont menées au sein d'une même organisation ordinaire ou d'un même réseau) sans proximité de territoire (l'espace local n'est pas un territoire économique au titre des activités prises en compte). L'intégration dans une même organisation est la seule base de coordination de ces activités ; leur commune présence dans l'espace local considéré n'apporte rien, si ce n'est des temps (et coûts) de déplacement limités pour permettre aux membres de l'organisation de se rencontrer⁴⁶.

La dernière modalité (case SE) correspond à la conjugaison d'une proximité de territoire et d'une proximité d'organisation. Que l'organisation soit locale ou non, on a dans les deux cas la conjugaison d'une coordination non intégrative de territoire (cas SW) et d'une coordination non intégrative d'organisation (case SE)⁴⁷. Lorsque l'organisation n'est pas locale, il n'y a pas ou peu de synergies entre les deux et l'éventuelle coordination intégrative est strictement (ou principalement) à base organisationnelle. Si l'organisation est locale, il y a synergie entre les deux (des ressources patrimoniales publiques sont spécifiées dans l'organisation) et l'éventuelle coordination intégrative est à base essentiellement ou principalement territoriale⁴⁸.

A partir du moment où on dispose d'une telle typologie, tout tissu économique local s'analyse comme étant une combinaison, dans certaines proportions, de ces *cinq* modalités. D'un espace local à l'autre, ces proportions changent. On retrouve ainsi les principaux types observés : la simple agglomération de firmes locales non inscrites dans des réseaux constitués à une plus grande échelle, la spécialisation mono-sectorielle reposant sur un patrimoine local (avec des firmes locales ou des établissements de grandes firmes), l'agglomération multi-sectorielle de firmes locales inscrites dans des réseaux nationaux ou mondiaux ou d'établissements de grandes firmes sans ancrage territorial fort, le même genre d'agglomération avec ancrage territorial fort tenant à la formation locale de ressources patrimoniales génériques, enfin le district industriel ou système productif local à base essentiellement territoriale.

Références

Arendt H. [1991], *Condition de l'homme moderne*, Press Pocket, Paris (1^o édition 1958).

Barrère Ch., Barthélémy D., Ollagnon H., Nieddu M., Vivien F.-D. [2001], *Patrimoine Approches croisées*, Ecole doctorale des sciences juridiques, économiques et de gestion, Université de Reims, Cahier n° 2, mars.

Barthélémy D., Nieddu M. et Vivien F.-D., [2004], « Externalités ou production de patrimoines? Les enseignements de travaux récents sur l'agriculture et l'environnement », *Géographie, Economie, Société*, volume 6 – N° 3, juillet-septembre, Lavoisier, pp.331-352.

⁴⁶ En première analyse, on reconstruit ainsi la modalité de la case SW de Rallet et Torre.

⁴⁷ Il s'agirait de la case SE de Rallet et Torre.

⁴⁸ On retrouve le cas dit de la « fusion » des deux proximités chez Rallet et Torre (case NE).

Barrère Ch., Barthélémy D., Nieddu M., Vivien F-D. [2004], *De la culture à l'économie, une nouvelle pensée du patrimoine ?*, Paris, L'Harmattan.

Bazzoli L. [2001], *L'économie politique de John R. Commons*, Paris, L'Harmattan.

Bazzoli L., Kirat T. [1999], "La relation entre le droit et l'économie dans les traditions institutionnaliste et post-coasienne: enjeux pour l'analyse de l'évolution", *Economies et Sociétés*, Hors série, HS, n° 35, 1/1999, pp.69-90.

Bessy C., Favereau O. [2003], « Institutions et économie des conventions », *Cahiers d'économie politique*, n° 44, Paris, L'Harmattan.

Bellet M., Colletis G., Lung Y., [1993], « Economie de proximité », Numéro spécial *Revue d'Economie Régionale et urbaine*, n° 3.

Bellet M., Kirat T., LARGERON-LETEO C. (eds), [1998], *Proximités : approches multiformes*, Lyon, Editions Hermès.

Billaudot B. [2001], *Régulation et croissance, une macroéconomie historique et institutionnelle*, L'Harmattan, Paris, 310 p.

Billaudot B. [2002], « Patrimoines productifs, secteurs et territoires », *Géographie, Economie, Société*, 4 (2002), Elsevier, pp.259-303.

Billaudot B. [2004a], « A propos de deux questions concernant le concept de patrimoine : de quels éléments se compose un patrimoine et quels en sont les titulaires possibles ? », *Géographie, Economie, Société*, volume 6 – N° 3, juillet-septembre, Lavoisier, pp.291-303.

Billaudot B., [2004b], « Institutionnalismes, rationalisme et structuralisme en science sociale », *Economie et Institutions*, n° 4, pp. 5-50.

Billaudot B. [2004c], « Proximité, réseaux et coordination industrielle : quelle articulation conceptuelle ? », *Quatrièmes Journées de la proximité*, Marseille 17-18 juin.

Billaudot B. [2005], « Le territoire et son patrimoine », *Géographie, économie, société*, volume 7- n° 1 – Janvier-Mars, Lavoisier, pp. 83-107.

Billaudot B. [2006], « Economique, justification marchande et démocratie », *Actes du colloque PEKEA*, à paraître.

Boltanski L. et Thévenot L. [1991], *De la justification. Les économies de la grandeur*, Paris, Gallimard.

Boltanski L. et Chiapello E. [1999], *Le nouvel esprit du capitalisme*, Paris, Gallimard.

Caille A. [1986], *Splendeurs et misères des sciences sociales*, Droz, Genève.

Colletis-Wahl K. [2006], « Proximités : la piste interactionniste, la piste institutionnaliste et comment les délimiter ? », *Communication au workshop « Les dynamiques territoriales, quelles nouveautés » Université de Savoie*, mars.

Commons J. R. [1934], *Institutional Economics. Its Place in Political Economy*, The University of Wisconsin Press, 1959, 2 vol. (1^o ed. 1934, Macmillan).

Descombes V. [1996], *Les institutions du sens*, Paris, Les Editions de Minuit.

Dosse F. [1995], *L'empire du sens*, Paris, La Découverte.

Eymard Duvernay F. [1994], "Coordination des échanges par l'entreprise et qualité des biens", in Orlean A. dir., *Analyse économique des conventions*, Coll. Economie, PUF, Paris, pp. 307-334.

Giddens A. [1987], *La constitution de la société*, Paris, PUF (Polity Press, Cambridge, 1984).

Goffman E. [1961], *Asylum*, Anchor Books, Double day and Company, NY ; trad. fr. : *Asiles*, Les Editions de Minuit, 1968.

Granovetter M., 1985, « Economic Action and Social Structure : the Problem of Embeddedness », *American Journal of Sociology*, 91(3), pp. 481-510.

Granovetter M., 1994, « Les institutions économiques comme constructions sociales : un cadre d'analyse » in Orlean A. (eds) *Analyse économique des conventions*, Paris, PUF, pp. 79-94.

Grossetti M., 1998, « La proximité en sociologie : une réflexion à partir des systèmes sociaux d'innovation » in Bellet M. Kirat T. et Largeron-leteno C. (eds) *Proximités : approches multiformes*, Lyon, Editions Hermès.

Grossetti M., 1999, *Une théorie relationnelle de la proximité*, Deuxièmes journées de la proximité, LEREPS, Toulouse, 19-20 Mai 1999.

Nelson R. [2003], « Physical and Social Technologies, and Their Evolution », *Economie Appliquée*, tomeLVI, n° 3, p. 13-31.

North D. [1990], *Institutions, Institutional Change and Economic Performance*, Cambridge, Cambridge University Press.

Pecqueur B., Zimmerman J.-B. [2004], « Les fondements d'une économie de proximités », in Pecqueur B., Zimmerman J.-B. (eds) *Economie de proximités*, Paris, Editions Lavoisier.

Pirou G. [1939], *Les nouveaux courants de la théorie économique aux Etats-Unis. Tome II : L'économie institutionnelle*, (2^o ed.), Paris, Domat-Montchrestien.

Rallet A., [2002], « L'économie de proximités. Propos d'étape », *Etud. Rech. Syst. Agraires Dev.*, 33, pp. 11-25.

Rallet A. et Torre A. [1995], « Economie industrielle et économie spatiale : un état des lieux » in Rallet A. et Torre A. (eds), *Economie industrielle et économie spatiale*, Paris, Economica.

Rallet A. et Torre A. [2004], « Proximité et localisation », *Economie rurale*, 280/Mars-Avril.

Robert S. (2005), Cycle de Conférences « Epistémologie, logique, cognition », *Ecole doctorale de l'Université Joseph Fourier*, Mai, Grenoble.

Saglio J. (2001), *Répartition des richesses et formes de salariat*, Document de travail, CRISTO, Grenoble.

Simmel G. [1987], *Philosophie de l'argent*, Paris, PUF [Trad. fr. de *Philosophie des Geldes*, 1977, Dunker & Humblot, Berlin].

Theret B. [2001], « Saisir les faits économiques : la méthode Commons », *Cahiers d'économie politique*, n° 40-41, L'Harmattan, pp. 79-137.

Theret B. [2003], « Structure et modèles élémentaires de la firme : une approche hypothético-déductive à partir des *Insights* de John R. Commons », *Economie et institutions*, n° 2 –1^{er} semestre 2003, pp 141-166.

Weber M. [1995], *Economie et société*, Agora pocket, Plon, Paris.